

Compte rendu du Conseil Municipal du 17 septembre 2020
Commune de SERVIES-EN-VAL

L'an Deux Mil vingt et le dix-sept du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Martine ESCANUELA, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Arlette BAYLAC, Andréa BENET, Sébastien BOUETTE, Bastien CANET, Ludovic CANIZARES, Philippe DE BRUYN, Martine ESCANUELA, Sabrina KRENKE BOUNOURE, Sébastien ORMIERES, Jean-Luc SEGUY, Sylvie SERGAS.

Absent excusé : M.

Secrétaire de séance : Mme Sabrina KRENKE BOUNOURE.

Nombre de conseillers : 11 En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11

Date convocation : 10 septembre 2020

Mme le Maire ouvre la séance et propose de rajouter à l'ordre du jour la signature d'une convention avec Carcassonne Agglo pour le contrôle des hydrants (bornes à incendie). Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

✓ **Convention avec Carcassonne Agglo pour le contrôle des hydrants 2021**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) relève de la compétence communale et précise qu'un contrôle technique est réalisé systématiquement pour chaque PEI tous les 2 ans. Les actions de maintenance (entretien, réparation) sont destinées à préserver les capacités opérationnelles des hydrants. Les contrôles techniques périodiques sont destinés à évaluer la capacité des hydrants. Ils comprennent les contrôles de débit et de pression et des contrôles fonctionnels (ouverture, fermeture) qui consistent à s'assurer de la présence effective d'eau, de la bonne manœuvrabilité des appareils, de leur étanchéité ainsi que de leur bonne accessibilité.

Madame le Maire informe le conseil municipal que cette prestation avait déjà été confiée aux services de Carcassonne Agglo en 2018 et peut être renouvelée pour 2021. Elle propose de passer une convention qui prévoit que 2 employés de l'Agglo seront amenés à relever l'ensemble des caractéristiques des hydrants situés sur le territoire communal. Les dates et durées de contrôle seront définies par Carcassonne Agglo et communiquées préalablement à la commune. La rémunération est établie sur la base fixe de 20€ par hydrant contrôlé, le nombre prévisionnel d'hydrants sur notre commune est de 7. Accepté à l'unanimité.

✓ **Décision modificative n° 1**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les crédits prévus au Budget Primitif 2020 pour le transfert des études sur le compte des travaux de la réfection de la Place du Château et de la Rue des Corbières sont insuffisants. Il est nécessaire d'effectuer les opérations suivantes :

Dépenses d'Investissement	Compte 041-2315	+ 989,52 €
Recette d'investissement	Compte 041-2031	+ 989,52 €

Accepté à l'unanimité.

✓ **Décision modificative n° 2**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les crédits prévus au Budget Primitif 2020 pour les travaux suite aux dégâts des intempéries de 2018 n'ont pas été prévus au bon compte. Il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits :

Dépenses d'Investissement	Compte 21752	- 140 109 €
Dépenses d'investissement	Compte 2152	+ 140 109 €

Accepté à l'unanimité.

✓ **Demande de subvention « Sécurité école »**

Mme le Maire informe les membres présents de la demande de la Directrice de l'école communale, concernant le manque de points d'eau pour le lavage des mains des enfants. En effet depuis la crise sanitaire, le protocole sanitaire prévoit que le lavage des mains soit réalisé à minima 4 fois par jour. Or il se trouve qu'il n'y a qu'un seul lavabo dans la cour adapté aux enfants et un lavabo à hauteur d'adulte dans le couloir de chaque classe, pour une quarantaine d'élèves. Elle demande également des aménagements dans la cour pour la sécurité des enfants.

Plusieurs devis ont été demandés, le montant total s'élève à 8 180,30 € HT soit 9 651,53 € TTC.

Madame le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer sur cette proposition, sachant que ces travaux sont indispensables et assez urgents. Elle précise que des subventions pourront être demandées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition de travaux de mises aux normes sanitaires et de sécurité de l'école pour un montant de 8 180,30 € HT soit 9 651,53 € TTC et décide de demander des subventions au Département et à l'Etat pour un montant le plus élevé que possible.

✓ **Approbation dossier AVP et lancement marché « Réparation chemins - intempéries 2018 »**

L'étude de sol du mur de la Rue de la Courtine a été faite et le mur doit être refait entièrement, coût 109 000 € HT... Une demande de subvention devra être faite ultérieurement car ces travaux ne rentrent plus dans ce projet.

L'Avant-Projet pour la réfection des chemins est finalisé, le marché peut être lancé, une consultation par le biais des accords cadre de l'ATD va être lancé prochainement.

Accepté à l'unanimité.

✓ **Devis épareuse/broyeur**

Mme le Maire informe les membres présents d'une réunion avec la Mairie d'Arquettes en Val pour discuter du remplacement de l'épareuse achetée en commun qui ne fonctionne plus et qui n'est plus réparable. Il avait été demandé un devis pour une épareuse neuve qui s'élève à 14 500 € HT et un autre devis pour un broyeur qui s'élève à 6 400 € HT.

Le conseil municipal d'Arquettes a décidé de ne pas acquérir une nouvelle épareuse, car le coût d'achat et d'entretien est très onéreux et l'employé y passe beaucoup de temps. Ils doivent se renseigner pour obtenir des subventions, étant donné que la commune est en zéro phyto, pour l'achat d'un broyeur qui est bien moins coûteux, qui peut être utilisé à certains endroits à la place de la débroussailleuse et qui est attelé rapidement au tracteur. Ce broyeur pourrait être acheté par les 2 communes.

Le conseil municipal décide d'attendre que la commune d'Arquettes obtienne les subventions pour prendre une décision.

✓ **Devis géomètre**

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la délimitation du domaine public au niveau de chez M. Quentin GAVIGNAUD et M. Robert GISBERT, Rue de la Courtine a été effectuée par le géomètre Géo Sud Ouest, il nous a fait parvenir le devis pour faire la délimitation du haut de la Rue de la Courtine, il s'élève à 1 116 € TTC et sera à la charge pour moitié de l'indivision Gavignaud et de la commune. Suite à cette délimitation du domaine public une décision sera prise pour une régularisation foncière.

✓ **Sécurité village : mise en place de céder le passage**

La Commission des travaux s'est réunie le vendredi 11 septembre 2020 afin de mettre en place des aménagements pour sécuriser le village. Elle propose de mettre tout le village à 30 km/h, cette proposition est votée avec 6 voix pour et 5 voix contre.

Un giratoire au croisement de l'ancienne poste, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Rajouter un passage piéton au niveau de la rue des écoles, un autre devant les anciens lavoirs, un devant le stade et un autre devant l'épicerie. Accepté à l'unanimité.

Mettre une interdiction de stationner Rue du Languedoc partie basse côté boulangerie afin de faire un passage sécurisé pour les piétons. Laisser une place de stationnement juste pour le véhicule de la boulangerie. Accepté à l'unanimité.

Toutes ces questions vont être proposées à Mme RAMOND Véronique de l'Agence Technique Départementale qui est déjà venue sur place.

✓ **Questions diverses**

- Prévoir une réunion pour l'organisation du travail de l'agent technique.

- Demander au Département d'enlever le panneau « essence » et éventuellement mettre « Coop Art » à la place.

- M. Mercadal demande que la Mairie mette 2 places de stationnement de plus sur la place du château. Cette demande est refusée, la place a été refaite récemment et le souhait de la garder propre a été émis.

- L'ordinateur du secrétariat commence à être vétuste, et il serait nécessaire aussi d'avoir un ordinateur portable, suite au confinement cet outil aurait été utile. Des devis vont être demandés, pour l'achat et pour la location.

- Proposition de plastifier les fontaines qui resteraient propres plus longtemps et qui seraient plus facile à entretenir. Ludovic CANIZARES va se renseigner.

- Un courrier, qui sera adressé aux administrés, va être réfléchi par chacun afin de maintenir le village propre suite à quelques plaintes d'administrés.

La séance est levée à 20 h 45